

**L'Association canadienne de protection  
médicale**

États financiers consolidés

et rapport de l'auditeur indépendant

**31 décembre 2025**



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
1800-150, rue Elgin  
Ottawa (ON) K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613 212 5764  
Télécopieur 613 212 2896

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne de protection médicale

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne de protection médicale (« l'Association »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG s.r.l. / s.r.l. s.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés


Ottawa (Canada)


Le 10 juin 2026

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE**  
**État consolidé de la situation financière**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024**  
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie	41 157 \$	27 901 \$
Créances et charges payées d'avance	3 089	4 583
Placements du portefeuille (note 3)	6 040 940	5 990 260
Investissement dans Salus Global (note 4)	4 031	3 812
Créance sur la vente de placements (note 3)	9 963	9 782
Actif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	59 598	48 789
Immobilisations (note 5)	42 608	43 602
	<b>6 201 386 \$</b>	<b>6 128 729 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	198 163 \$	213 937 \$
Prêt à terme (note 6)	35 800	38 200
Marge de crédit (note 6)	–	85 000
Produits constatés d'avance – cotisations reçues d'avance	1 408	1 027
Somme à payer pour les achats de placements (note 3)	85 926	105 502
Fonds retenus aux fins d'assurance (note 9)	134 346	115 302
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	51 682	48 126
Provision pour réclamations en suspens (note 9)	4 531 665	4 376 092
	<b>5 038 990</b>	<b>4 983 186</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets investis dans des immobilisations	42 608	43 602
Actifs nets non affectés	1 119 788	1 101 941
	<b>1 162 396</b>	<b>1 145 543</b>
	<b>6 201 386 \$</b>	<b>6 128 729 \$</b>

Au nom du Conseil,

  
\_\_\_\_\_  
Brinder Singh, MD, LLB, CCFP, FCFP  
Barreau de l'Ontario  
Président, ACPM

  
\_\_\_\_\_  
Katy Shufelt, BSc Hon, MD, FRCPC  
1<sup>re</sup> vice-présidente, Conseil de l'ACPM

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations (note 10)	<b>532 382 \$</b>	500 489 \$
Produits de placement nets		
Produits des placements du portefeuille (note 11)	<b>510 976</b>	712 667
Produits de placement à court terme	<b>552</b>	977
Frais liés aux placements (note 12)	<b>(110 817)</b>	(130 602)
Produits de placement nets	<b>400 711</b>	583 042
Part des capitaux propres du revenu net de Salus Global (note 4)	<b>219</b>	145
Gain sur la commutation d'assurance (note 9)	<b>–</b>	5 888
	<b>933 312</b>	1 089 564
<b>CHARGES</b>		
Charges engagées pour l'assistance aux membres		
Compensations versées aux patients	<b>341 259</b>	321 638
Frais de justice engagés pour la défense des membres dans les actions civiles	<b>140 065</b>	132 691
Frais de justice engagés pour l'assistance aux membres dans d'autres instances	<b>119 001</b>	107 251
Assurance (note 9)	<b>25 422</b>	22 792
Frais d'experts engagés pour l'assistance aux membres	<b>22 036</b>	20 317
Variation nette de la provision pour réclamations en suspens (note 9)	<b>155 573</b>	216 942
	<b>803 356</b>	821 631
Services aux membres et fonctionnement		
Soutien aux médecins	<b>57 998</b>	55 429
Soins médicaux sécuritaires	<b>27 173</b>	27 578
Soutien au fonctionnement et à la gouvernance	<b>22 561</b>	21 351
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	<b>9 227</b>	10 406
Gestion de la propriété (note 14)	<b>1 045</b>	1 376
Perte sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, après frais d'intérêts (note 6)	<b>1 409</b>	2 653
Amortissement des immobilisations	<b>2 127</b>	2 042
	<b>121 540</b>	120 835
	<b>924 896</b>	942 466
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>8 416 \$</b>	147 098 \$

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE**  
**État consolidé de l'évolution des actifs nets**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec chiffres correspondants de 2024**  
(en milliers de dollars canadiens)

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2025
Solde d'ouverture	43 602 \$	1 101 941 \$	1 145 543 \$
Excédent des produits sur les charges	-	8 416	8 416
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	-	8 437	8 437
Amortissement des immobilisations	(2 127)	2 127	-
Acquisition d'immobilisations	1 133	(1 133)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>42 608 \$</b>	<b>1 119 788 \$</b>	<b>1 162 396 \$</b>

	Investis dans des immobilisations (note 5)	Non affectés	2024
Solde d'ouverture	44 009 \$	938 770 \$	982 779 \$
Excédent des produits sur les charges	-	147 098	147 098
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	-	15 666	15 666
Amortissement des immobilisations	(2 042)	2 042	-
Acquisition d'immobilisations	1 635	(1 635)	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>43 602 \$</b>	<b>1 101 941 \$</b>	<b>1 145 543 \$</b>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 avec chiffres correspondants de 2024**  
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	8 416 \$	147 098 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :		
Variation nette des gains non réalisés sur les placements	(18 527)	(123 914)
Charges de dépréciation sur les placements	57 125	55 278
Reprise de charges de dépréciation	(1 082)	(9 522)
Augmentation nette des investissements dans Salus Global	(219)	(145)
Amortissement des immobilisations	2 127	2 042
Augmentation des fonds retenus aux fins d'assurance	19 044	6 442
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	9 227	10 406
Diminution des créances et charges payées d'avance	1 494	2 194
(Diminution)/augmentation des créditeurs et charges à payer	(15 774)	11 415
Diminution/(augmentation) des cotisations des membres reçues d'avance	381	(54)
Financement des régimes d'avantages postérieurs à la retraite	(8 043)	(7 756)
Augmentation de la provision pour réclamations en suspens	155 573	216 942
	<b>209 742</b>	<b>310 426</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la marge de crédit	(85 000)\$	(74 620)\$
Remboursement de prêt à terme	(2 400)	(2 400)
Réception d'avances sur emprunt bancaire	-	1 000
	<b>(87 400)</b>	<b>(76 020)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(1 076 565)\$	(951 276)\$
Vente de placements	988 369	720 563
Acquisition d'immobilisations	(1 133)	(1 635)
(Augmentation)/diminution de la créance sur les ventes de placements	(181)	3 288
(Diminution)/augmentation de la somme à payer pour les achats de placements	(19 576)	16 986
	<b>(109 086)</b>	<b>(212 074)</b>
Variation nette de la trésorerie	<b>13 256</b>	<b>22 332</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<b>27 901</b>	<b>5 569</b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>41 157 \$</b>	<b>27 901 \$</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de protection médicale (« ACPM » ou « l'Association ») est une organisation à caractère mutuel sans but lucratif vouée à la défense des médecins et constituée en 1913 en vertu d'une loi du Parlement. Ses membres se composent de médecins qui détiennent un permis d'exercice de la médecine au Canada. L'Association est dirigée par un Conseil élu par ses membres.

L'ACPM a pour mission de protéger l'intégrité professionnelle des médecins et de promouvoir des soins sécuritaires au Canada. Dans le cadre de cette mission, l'Association :

- offre à ses membres une assistance et des conseils médico-légaux, y compris une défense juridique au besoin;
- élabore et présente des cours et des ressources qui visent à renforcer la sécurité des soins médicaux prodigués aux patients;
- aide à prévenir les préjudices en misant sur la réalisation et la diffusion de travaux de recherche et d'observations basées sur des données probantes;
- plaide en faveur de changements susceptibles d'améliorer l'environnement de pratique des médecins;
- verse une compensation financière aux patients qui ont subi un préjudice en raison de soins médicaux négligents (ou, au Québec, d'une faute professionnelle).

L'assistance de l'ACPM est basée sur la survenance de l'événement. Autrement dit, elle est accordée aux membres qui sont aux prises avec des problèmes médico-légaux découlant de l'exercice de la médecine, indépendamment du fait que ces problèmes peuvent être signalés ou faire l'objet d'une action en justice après l'année où l'événement est survenu. La décision d'aider un membre, ainsi que l'étendue de l'assistance, est discrétionnaire et dépend des faits et des circonstances de chaque cas. L'assistance n'est pas définie par un contrat qui en établit les conditions ou les limites.

Bien que l'Association ait adopté une politique d'établissement des cotisations afin de maintenir un fonctionnement entièrement capitalisé, politique en vertu de laquelle elle doit détenir un dollar d'actif pour chaque dollar de passif estimé après actualisation, le solde des actifs nets non affectés à un moment précis pourrait avoir une valeur autre que zéro. Chaque année, suffisamment de cotisations seront exigées des membres pour couvrir l'ensemble (y compris les produits de placement prévus) des décaissements prévus, présents et futurs, en fonction des événements survenus au cours de l'exercice visé. Dans l'éventualité où les coûts et les placements varieraient par rapport aux estimations établies à la date de l'établissement des cotisations, les cotisations futures seront ajustées afin de compenser toute insuffisance ou tout excédent, conformément aux pratiques de l'Association.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, « Partie III : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif » (la « Partie III »).

#### a) *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les comptes et les résultats de fonctionnement de La Cour du lac Dow Inc. et de la Corporation de placements de l'ACPM, deux filiales détenues en propriété exclusive par l'Association. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

#### b) *Comptabilisation et évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur, elle apporte les ajustements nécessaires au montant des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument concerné. Les achats et ventes de placements cotés en bourse sont constatés à la date de la transaction.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### b) Comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)

L'Association évalue donc tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des entreprises contrôlées conjointement, lesquels sont mesurés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, ainsi que les placements suivants, lesquels sont mesurés à leur juste valeur : les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif; les placements dans des obligations et des fonds de couverture que l'Association a décidé de mesurer à leur juste valeur; et tous les instruments financiers dérivés. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats à la date de la transaction. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur des titres évalués par référence au marché sont également comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les sommes à recevoir et les placements dans des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés, qui sont structurés comme des placements indirects dans des fonds privés.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la marge de crédit, le prêt à terme, les créanciers et les charges à payer.

Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs financiers est déterminée de la manière suivante :

- i) La trésorerie et les placements à court terme détenus dans les placements du portefeuille sont évalués au coût, ce qui, avec les intérêts ou les escomptes courus, équivaut à la juste valeur.
- ii) Les titres à revenu fixe constitués d'obligations cotées en bourse sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice.
- iii) Les prêts publics sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, en fonction des sources de référence reconnues dans le secteur.
- iv) Les actions publiques, y compris les actions cotées en bourse, sont évaluées d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, et les fonds communs de placement cotés en bourse sont évalués en fonction de la dernière valeur liquidative transactionnelle disponible à la fin de l'exercice.
- v) Les instruments financiers dérivés, y compris les contrats à terme, les swaps sur rendement total, les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change, sont évalués d'après les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsqu'ils sont disponibles. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs sont déterminées en appliquant des modèles d'évaluation qui tiennent compte des cours actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temporelle et de la courbe de rendement ou des facteurs de volatilité qui sous-tendent les postes.
- vi) Les fonds de couverture sont évalués à la juste valeur, qui est fonction des valeurs obtenues auprès de chacun des administrateurs de fonds.
- vii) Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme opérations d'emprunt garanti et inscrits au coût, intérêts courus compris, lequel correspond approximativement à la juste valeur en raison de leur courte échéance.

Les actions privées, la dette privée et les actifs réels privés de l'Association sont évalués au coût amorti. Ils sont structurés comme des placements indirects dans des fonds privés; ces fonds sont évalués selon diverses méthodes, y compris celle du taux d'actualisation et des flux de trésorerie. Compte tenu de la structure de ces placements, la capacité de l'Association d'accéder aux renseignements sur les placements sous-jacents de chaque fonds est limitée. Par conséquent, la juste valeur de ces placements est fondée sur la valeur nette de l'actif fournie par le commandité ou le gestionnaire de placements du fonds et, par conséquent, en l'absence d'informations précises à l'appui des divergences par rapport à cette valeur, aucune autre hypothèse ne pourrait raisonnablement être appliquée. Ces valeurs font l'objet d'un examen annuel par des auditeurs externes, et tout ajustement significatif de l'évaluation est présenté dans les états financiers audités.

À chaque date des états financiers, l'Association vérifie s'il existe une indication qu'un actif financier évalué au coût après amortissement pourrait subir une dépréciation. Les preuves objectives de dépréciation comprennent les données observables portées à l'attention de l'Association, y compris, mais sans s'y limiter : les difficultés financières importantes éprouvées par l'émetteur, les ruptures de contrat, les cas de faillite ou toute autre activité de restructuration financière.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### b) Comptabilisation et évaluation des instruments financiers (suite)

Au moindre signe de dépréciation, l'Association détermine si, pendant la période visée, un changement négatif important est venu modifier l'échéancier ou le montant prévu des futurs flux de trésorerie d'actifs financiers. Si elle décèle un tel changement, elle ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Association s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisé aux charges de dépréciation dans l'état consolidé des résultats. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, l'Association comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

#### c) Produits et frais liés aux placements

Les dividendes, les intérêts et les gains et pertes réalisés à la vente d'instruments financiers sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements évalués ultérieurement à leur juste valeur sont inscrites à titre de produits des placements du portefeuille. Les dévaluations résultant d'une baisse de valeur durable des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés, ainsi que toute subséquente reprise de valeur, sont prises en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Pour les placements évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes découlant des variations des taux de change à la date d'évaluation sont pris en compte dans les produits des placements du portefeuille.

Les frais liés aux placements comprennent les éléments suivants :

- i) les frais de gestion et de rendement pour les gestionnaires de placements externes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont directement facturés ou lorsque l'information à cet effet est transmise par des avis sur les capitaux ou par toute autre communication provenant des gestionnaires. Quand les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont inconnus, ils sont déduits des revenus des placements;
- ii) les frais de société de personnes relatifs aux placements privés;
- iii) les frais de garde;
- iv) les salaires internes et autres coûts engagés aux fins de la surveillance et de l'administration du portefeuille;
- v) les coûts de fonctionnement du Comité des placements du Conseil;
- vi) les coûts de transaction liés à l'acquisition d'instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur;
- vii) les frais d'intérêt et les frais d'acceptation, comme les coûts de financement de la marge de crédit.

Ces frais sont passés en charges pendant l'exercice où ils sont engagés.

#### d) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les renseignements à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. En particulier, la dépréciation des placements dans des actions privées, des dettes privées ou des actifs réels privés, la provision pour réclamations en suspens et les avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des estimations importantes. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers au cours de la période où ils sont connus.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### e) *Cotisations des membres*

Les produits tirés des cotisations annuelles des membres sont comptabilisés proportionnellement tout au long de l'année de cotisation. Chaque année, le montant des cotisations est établi par le Conseil de façon estimative (en tenant compte des produits de placement), afin de couvrir le financement total des charges de l'Association, y compris les coûts prévus pour les réclamations découlant des services rendus par les membres au cours de l'exercice. De plus, les cotisations annuelles sont ajustées de temps à autre, afin de tenir compte de l'écart entre les revenus de placement et les charges totales réels, d'une part, et les revenus de placement et les charges totales estimés, d'autre part.

Les cotisations des membres reçues d'avance sont comptabilisées comme produits constatés d'avance.

#### f) *Devises*

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur au moment de l'opération. Par la suite, les actifs et passifs monétaires font l'objet d'un ajustement pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou les pertes résultant de l'ajustement sont inclus dans l'état consolidé des résultats.

#### g) *Compensations financières versées aux patients*

Les coûts réels des compensations financières versées aux patients au nom des membres sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés ou lorsque la direction juge leur paiement probable. Les jugements rendus par les tribunaux avant la fin d'un exercice, qui n'ont pas été réglés au 31 décembre, sont comptabilisés dans l'année du jugement. Les règlements convenus avant la fin d'un exercice, mais impayés au 31 décembre, sont comptabilisés pendant cet exercice. Les montants comptabilisés sont établis en partie selon des évaluations et des hypothèses faites par la direction et peuvent donc faire l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les montants réellement payés, le cas échéant, peuvent différer des montants comptabilisés à la fin de l'exercice précédent. Tout écart est pris en compte au cours de l'exercice où il est constaté.

#### h) *Provision pour réclamations en suspens*

Il est impossible de déterminer avec précision le montant des coûts que pourrait devoir engager l'Association par suite de litiges éventuels ou en cours contre ses membres, au nom desquels elle exerce son pouvoir discrétionnaire. Par conséquent, une évaluation des provisions pour réclamations en suspens éventuelles de l'Association comprenant les compensations financières versées aux patients, les frais de justice et les frais d'administration est préparée annuellement par les actuaires de l'Association.

Compte tenu du fait que tous les événements ayant une incidence sur le règlement final des réclamations déclarées n'ont pas eu lieu et qu'ils peuvent ne pas se produire avant quelque temps, cette évaluation peut varier, et la variation peut être importante à court terme, mais aussi à long terme. De plus, il est probable qu'un certain nombre d'événements ayant déjà eu lieu sans avoir encore été reliés au membre concerné ni signalés à l'Association puissent donner lieu à des réclamations pour lesquelles l'Association pourra choisir de fournir son appui. La variabilité de l'évaluation peut être causée par la différence entre la situation réelle qui se dessine et les hypothèses utilisées par les actuaires dans leurs modèles prévisionnels. Les gains ou pertes actuariels sont pris en compte au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les montants estimatifs recouvrables auprès des compagnies d'assurance sont calculés et comptabilisés dans la provision pour réclamations en suspens à titre de réduction du passif prévu.

La provision pour réclamations en suspens a été déterminée après actualisation. Conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens de l'Association comprend une provision pour écarts défavorables, ce qui procure un coussin de sécurité dans l'éventualité où les résultats réels différeraient des hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle. Toute réduction de la volatilité attribuable à l'existence d'un contrat d'assurance est comptabilisée dans la provision pour écarts défavorables.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### i) Primes d'assurance

Les contrats d'assurance conclus par l'Association peuvent comprendre deux volets : une prime de dépôt et une prime de retenue de fonds. Les primes de dépôt sont passées en charge dès l'entrée en vigueur du contrat d'assurance et comprennent les taxes et les frais de courtage. Les primes de retenue de fonds sont retenues par l'Association et créditées avec intérêt aux taux déterminés en vertu des contrats. Les montants recouverts en vertu d'une police d'assurance seront d'abord payés à même les fonds détenus jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés, puis par les compagnies d'assurance. Les primes de retenue de fonds sont passées en charge dès l'entrée en vigueur des contrats. Les intérêts sur les soldes des fonds détenus dans le compte sont imputés aux dépenses d'assurance annuellement.

#### j) Avantages postérieurs au départ à la retraite

Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les obligations établies par calculs actuariels au titre des régimes et les coûts connexes sont présentés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et autres avantages de retraite est établi par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables, tel qu'il est décrit à la note 8. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées a été calculée en se fondant sur une évaluation préparée à des fins comptables.

Le coût actuel des prestations de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est passé en charge dans la période durant laquelle les services ont été rendus.

Les réévaluations et autres éléments comprennent l'écart agrégé entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé en appliquant le taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de toute provision pour moins-value dans le cas des actifs nets à prestations déterminées; le coût des services passés; et les gains et pertes découlant de règlements ou de compressions. Les réévaluations sont constatées directement dans les actifs nets.

#### k) Immobilisations corporelles

Les coûts d'immobilisations sont capitalisés lorsque les critères de comptabilisation d'une immobilisation sont satisfaits; autrement, les coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif à son utilisation prévue. L'amortissement se calcule selon la méthode linéaire en fonction des éléments suivants :

Bâtiments	de 5 à 50 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	de 2 à 12 ans
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 8 ans
Frais de location reportés	durée des baux

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation dans tous les cas où des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Dans ce cas, la recouvrabilité des actifs détenus et utilisés est évaluée au moyen d'un test du coût de remplacement estimatif. Si la valeur comptable d'un actif excède son coût de remplacement estimatif, une charge au titre de la dépréciation de l'actif correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur est constatée.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Le sommaire des placements du portefeuille se présente comme suit :

	2025		2024	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
<i>Placements de portefeuille comptabilisés à la juste valeur</i>				
Trésorerie et placements à court terme	88 071 \$	1,5 %	52 186 \$	0,9 %
Instruments dérivés	9 496	0,1 %	8 612	0,1 %
Produits des placements à recevoir	7 740	0,1 %	7 741	0,1 %
Revenu fixe	1 413 257	23,7 %	1 346 359	22,8 %
Prêts publics	664 644	11,1 %	696 963	11,8 %
Actions	667 668	11,2 %	603 994	10,3 %
Fonds de couverture	769 676	12,9 %	816 136	13,9 %
	<b>3 620 552 \$</b>	<b>60,7 %</b>	<b>3 531 991 \$</b>	<b>59,9 %</b>
<i>Placements de portefeuille comptabilisés au coût après amortissement</i>				
Actions privées	1 011 083	17,0 %	997 330	16,9 %
Dettes privées	853 520	14,3 %	963 669	16,4 %
Actifs réels privés	555 785	9,3 %	497 270	8,4 %
	<b>2 420 388</b>	<b>40,6 %</b>	<b>2 458 269</b>	<b>41,7 %</b>
Total des placements de portefeuille	<b>6 040 940 \$</b>	<b>101,3 %</b>	<b>5 990 260 \$</b>	<b>101,6 %</b>
Créance sur les ventes de placements	9 963	0,1 %	9 782	0,1 %
<i>Passifs et créditeurs liés à des placements</i>				
Passifs dérivés	(12 503)	(0,2) %	(62 826)	(1,0) %
Titres mis en pension	(47 525)	(0,8) %	–	0,0 %
Somme à payer pour achats de placements	(25 898)	(0,4) %	(42 676)	(0,7) %
	<b>(85 926)</b>	<b>(1,4) %</b>	<b>(105 502)</b>	<b>(1,7) %</b>
Placements de portefeuille nets	<b>5 964 977 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 894 540 \$</b>	<b>100,0 %</b>

L'estimation par la direction de la juste valeur des actions privées, des dettes privées et des actifs réels privés fondée sur les dernières informations disponibles signalées pour ces investissements est la suivante :

	2025	2024
	Juste valeur	Juste valeur
Actions privées	1 604 184 \$	1 625 889 \$
Dettes privées	1 069 664	1 180 880
Actifs réels privés	865 019	765 896
Placements du portefeuille net	<b>3 538 867 \$</b>	<b>3 572 665 \$</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Les pertes liées à la dépréciation des placements comptabilisés en 2025 en ce qui a trait aux actions, aux dettes et aux actifs réels privés s'élevaient à 57,1 millions \$ (55,3 millions \$ en 2024). L'Association a repris des dépréciations totalisant 1,1 million \$ en 2025 (9,5 millions \$ en 2024). Des placements assortis de réserves pour dépréciation totalisant 28,0 millions \$ (20,7 millions \$ en 2024) ont été vendus ou éliminés du bilan pendant l'année, ce qui a permis de débloquer la réserve.

La valeur comptable des placements du portefeuille de l'Association qui ont subi une dépréciation et le montant des provisions pour dépréciation connexes se résument comme suit :

	2025			2024		
	Coût amorti	Cumul des dépréciations	Valeur comptable	Coût amorti	Cumul des dépréciations	Valeur comptable
Détenus au coût initial						
Actions privées	89 620 \$	42 715 \$	46 905 \$	91 497 \$	48 837 \$	42 660 \$
Dettes privées	297 571	75 117	222 454	205 302	43 549	161 753
Actifs réels privés	65 008	37 597	27 411	66 043	35 011	31 032
	452 199 \$	155 429 \$	296 770 \$	362 842 \$	127 397 \$	235 445 \$

#### Gestion des risques

L'Association suit une stratégie de répartition de l'actif diversifiée conçue pour générer les rendements de placement requis à un niveau de risque acceptable. Les placements du portefeuille de l'Association sont notamment exposés aux risques suivants :

##### a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers varient en raison de la fluctuation des cours. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

i) Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'Association au risque de taux d'intérêt découle de ses actifs porteurs d'intérêts, du prêt à terme, des swaps de taux d'intérêt et de la marge de crédit. La trésorerie de l'Association comprend les montants en dépôt auprès d'institutions financières qui rapportent des intérêts au taux du marché.

Le portefeuille des placements à revenu fixe et celui des prêts publics de l'Association sont sujets à des directives sur la concentration, la durée et la distribution qui sont conçues pour atténuer partiellement les risques de volatilité des taux d'intérêt.

Les placements en instruments à taux fixe et en prêts publics de l'Association se composent d'instruments financiers dont le taux d'intérêt est fixe ou variable. Au 31 décembre, leurs valeurs s'établissaient comme suit :

	2025		2024	
Taux fixe	1 429 881 \$	68,8 %	1 356 349 \$	66,4 %
Taux variable	648 020	31,2 %	686 973	33,6 %
	2 077 901 \$	100,0 %	2 043 322 \$	100,0 %

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### a) *Risque de marché (suite)*

Les échéances et les rendements à l'échéance des placements en instruments à taux fixe et en prêts publics s'établissent comme suit :

		2025				
		Échéances				
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 9 ans	10 ans et plus	Total
Revenu fixe et placements en prêts publics		358 466 \$	957 549 \$	389 463 \$	372 423 \$	2 077 901 \$
		2024				
		Échéances				
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 6 à 9 ans	10 ans et plus	Total
Revenu fixe et placements en prêts publics		377 385 \$	882 462 \$	375 649 \$	407 826 \$	2 043 322 \$
		2025		2024		
		Rendement à l'échéance		Rendement à l'échéance		
Titres fédéraux		601 823 \$	3,1 %	529 317 \$	3,1 %	
Titres provinciaux		458 836	3,8 %	448 540	3,8 %	
Titres de sociétés		664 644	6,4 %	696 963	7,5 %	
Fonds universels à revenu fixe		352 598	3,8 %	368 502	4,2 %	
Total		2 077 901 \$	4,4 %	2 043 322 \$	4,9 %	

- ii) Le risque de change correspond au risque que la valeur comptable des instruments financiers, libellés en monnaie étrangère ou en flux de trésorerie futurs liés à ces instruments, fluctue par rapport au dollar canadien en raison des variations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### a) *Risque de marché (suite)*

Le tableau qui suit résume les placements détenus directement par l'ACPM et les placements sous-jacents investis dans des fonds communs, selon le risque de change, l'incidence de la couverture de change et l'exposition au risque de change net.

2025				
	Risque de change	Couverture de change nette <sup>2</sup>	Risque de change net	% du total
Dollar américain	4 034 544 \$	(966 451) \$	3 068 093 \$	76 %
Euro	1 101 399	(308 003)	793 396	20 %
Réal brésilien <sup>1</sup>	137 304	–	137 304	3 %
Autres devises	27 387	–	27 387	1 %
<b>Total</b>	<b>5 300 634 \$</b>	<b>(1 274 454) \$</b>	<b>4 026 180 \$</b>	<b>100 %</b>

2024				
	Risque de change	Couverture de change nette	Risque de change net	% du total
Dollar américain	4 000 040 \$	(950 101) \$	3 049 939 \$	79 %
Euro	995 695	(274 454)	721 241	19 %
Réal brésilien <sup>1</sup>	146 454	(109 987)	36 467	1 %
Autres devises	30 274	–	30 274	1 %
<b>Total</b>	<b>5 172 463 \$</b>	<b>(1 334 542) \$</b>	<b>3 837 921 \$</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup>Fonds libellé aux États-Unis investissant uniquement dans des placements brésiliens sous-jacents.

<sup>2</sup>La couverture de change nette exclut l'exposition de 55 176 yens japonais utilisée comme stratégie d'atténuation des risques, puisqu'elle ne vise pas à couvrir une exposition de placement au risque de change.

iii) L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Afin de réduire les effets de l'autre risque de prix, l'Association investit dans un portefeuille diversifié de placements conforme à la répartition d'actif et aux restrictions en matière de placement approuvées par le Conseil.

iv) Le risque géopolitique fait référence à la possibilité d'instabilité politique, économique et sociale dans un pays ou une région pouvant avoir une incidence sur les activités commerciales, les investissements et les marchés financiers. Ces risques peuvent découler de divers facteurs, notamment des changements dans les politiques gouvernementales, des troubles politiques, des conflits ou d'autres événements susceptibles d'avoir une incidence sur la stabilité et la prévisibilité du milieu des affaires. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une rupture des relations entre la Russie et les économies occidentales. Les titres russes détenus à hauteur de 10 millions \$ (7,7 millions \$ en 2024) ont été ramenés à zéro. Les actions privées, la dette privée et les actifs réels privés ont fait l'objet d'un examen, et aucune autre dépréciation découlant du risque géopolitique n'a été comptabilisée. L'Association détient divers instruments financiers, y compris des instruments dérivés, pour se protéger contre les risques associés aux taux de change, aux prix des matières premières et aux taux d'intérêt. L'imposition de nouveaux tarifs pourrait entraîner une volatilité importante sur ces marchés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la valeur et l'efficacité de ces instruments financiers.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des variations de l'actif sous-jacent, de l'indice des prix ou des taux, du taux d'intérêt ou du taux de change. Les contrats d'instruments dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des marchés boursiers réglementés.

L'objectif de placement de l'Association en ce qui a trait à l'utilisation d'instruments dérivés est d'améliorer le rendement des titres de capitaux propres et à revenu fixe, et de gérer le risque financier. L'Association utilise les instruments financiers dérivés suivants :

##### i) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme représentent des accords entre deux parties qui conviennent d'échanger des devises à une date ultérieure. Ils sont utilisés par l'Association pour couvrir le risque de change lié à certains placements libellés en devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats de change à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir, réglé au montant net. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance après un an.

##### ii) Contrats à terme

Les contrats à terme représentent des accords entre deux parties qui conviennent d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à un prix prédéterminé à une date ultérieure. Ils sont utilisés par l'Association pour ajuster les expositions d'actifs déterminés sans devoir acheter ou vendre directement l'actif sous-jacent. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des contrats à terme représente le montant contractuel auquel s'applique un taux de change pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir, réglé au montant net. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des contrats. Tous les contrats arrivent à échéance après un an.

##### iii) Swaps sur rendement total

Les swaps sur rendement total représentent des accords entre deux contreparties qui conviennent de payer ou de recevoir le rendement total (gains ou pertes réalisés) d'un actif de référence déterminé à une date déterminée. L'actif de référence des swaps sur rendement total de l'Association est constitué de divers indices boursiers. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans les produits selon l'évaluation au prix du marché.

Le notionnel des swaps sur rendement total représente le montant contractuel auquel s'applique le taux de rendement total pour le calcul de la trésorerie à payer ou à recevoir, réglé au montant net. Le notionnel sert de base à la détermination du rendement et de la juste valeur des swaps. Tous les contrats arrivent à échéance après un an. Des obligations d'État d'une valeur de 63,6 millions \$ (101,1 millions \$ en 2024) ont été données en garantie pour couvrir le montant du passif auprès des contreparties.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

Le notionnel et la juste valeur des contrats de change à terme au 31 décembre s'établissent comme suit :

2025	Montant notionnel	Actifs à la juste valeur \$C	Passifs à la juste valeur \$C	Juste valeur nette \$C
Contrats de change à terme <sup>1</sup>	1 329 630 \$	7 361 \$	– \$	7 361 \$
Contrats à terme	12 553	41	–	41
Swaps sur rendement total	1 300 305	2 094	(12 503)	(10 409)
	<b>2 642 488 \$</b>	<b>9 496 \$</b>	<b>(12 503)\$</b>	<b>(3 007)\$</b>

2024	Montant notionnel	Actifs à la juste valeur \$C	Passifs à la juste valeur \$C	Juste valeur nette \$C
Contrats de change à terme	1 334 542 \$	8 452 \$	(9 448)\$	(996)\$
Contrats à terme	9 639	30	(4)	26
Swaps sur rendement total	1 425 468	130	(53 374)	(53 244)
	<b>2 769 649 \$</b>	<b>8 612 \$</b>	<b>(62 826)\$</b>	<b>(54 214)\$</b>

<sup>1</sup>Le montant notionnel comprend une exposition de 55 176 yens japonais utilisée comme stratégie d'atténuation des risques et qui ne vise pas à couvrir une exposition de placement au risque de change.

#### c) *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou la contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers l'Association. L'Association est exposée au risque de crédit en raison de ses placements à court terme, de ses actifs à revenu fixe, de sa dette privée et de ses contrats à terme.

L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des contreparties possédant une cote de solvabilité supérieure, en obtenant des garanties supplémentaires au besoin, en diversifiant ses placements et en assurant et surveillant la conformité aux lignes directrices applicables au portefeuille. Pour les titres d'emprunt émis par des municipalités, des gouvernements provinciaux ou des sociétés, l'Association a établi des principes de placement prévoyant des restrictions au degré d'exposition à chaque entité.

Au 31 décembre, les placements en instruments à taux fixe et en prêts publics étaient assortis comme suit :

Instruments à taux fixe et prêts publics	2025	%	2024	%
AAA	594 978 \$	28,6	537 033 \$	26,3
AA	345 407	16,6	518 272	25,3
A	247 757	12,0	22 130	1,1
BBB	338 723	16,3	438 909	21,5
BB	405 450	19,5	379 567	18,6
B	135 615	6,5	144 683	7,1
CCC	5 666	0,3	2 303	0,1
Non cotées	4 305	0,2	425	0,0
	<b>2 077 901 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>2 043 322 \$</b>	<b>100,0</b>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### d) *Risque lié aux placements*

Le risque maximal lié aux placements auquel est exposée l'Association correspond à la valeur comptable des placements. La diversification constitue la mesure la plus importante pour contrôler le risque lié aux placements. La composition de l'actif cible la diversification suivante de l'exposition du portefeuille, y compris la fourchette permise, et demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent.

	Cible	Fourchette
<b>Titres à revenu fixe</b>	20 %	10 % - 30 %
<b>Prêts publics</b>	10 %	5 % - 15 %
<b>Actions de sociétés ouvertes</b> (Exposition supplémentaire obtenue au moyen de swaps sur rendement total)	30 %	15 % - 50 %
<b>Fonds de couverture</b>	0 %	0 % - 40 %
<b>Placements privés</b> (Actions privées : 15 %; dette privée : 15 %; actifs réels privés : 10 %)	40 %	15 % - 70 %

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 3. PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE (SUITE)

#### e) *Risque de concentration*

Il y a concentration du risque lorsqu'une partie importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres qui présentent des caractéristiques semblables ou qui sont sensibles à des facteurs similaires d'ordre économique, politique ou autre. La direction estime que la diversification dans de nombreux secteurs atténuera son risque de concentration.

	2025	2024
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>	<b>1,5 %</b>	0,9 %
<b>Instruments dérivés</b>	<b>0,1 %</b>	0,1 %
<b>Produits des placements à recevoir</b>	<b>0,1 %</b>	0,1 %
Gouvernement fédéral	10,1 %	9,0 %
Provinces	7,7 %	7,6 %
<b>Revenu fixe canadien</b>	<b>17,8 %</b>	16,6 %
<b>Fonds universels à revenu fixe</b>	<b>5,9 %</b>	6,2 %
<b>Prêts publics</b>	<b>11,2 %</b>	11,8 %
Biens de consommation discrétionnaires	1,9 %	1,7 %
Biens de consommation de base	1,0 %	0,1 %
Services financiers	1,2 %	1,0 %
Biens industriels	0,9 %	1,8 %
Technologies de l'information	3,2 %	2,6 %
Matières	1,0 %	0,6 %
Autres	2,0 %	2,5 %
<b>Actions</b>	<b>11,2 %</b>	10,3 %
Biens de consommation discrétionnaires	4,0 %	3,8 %
Services financiers	9,0 %	8,6 %
Santé	4,1 %	3,8 %
Biens industriels	6,4 %	6,5 %
Technologies de l'information	7,4 %	6,7 %
Immobilier	3,7 %	4,2 %
Services de télécommunications	2,7 %	2,5 %
Autres	3,3 %	5,6 %
<b>Placements privés</b>	<b>40,6 %</b>	41,7 %
<b>Fonds de couverture</b>	<b>12,9 %</b>	13,9 %
<b>Créance sur les ventes de placements</b>	<b>0,1 %</b>	0,1 %
<b>Passifs dérivés</b>	<b>(0,2) %</b>	(1,0) %
<b>Titres mis en pension</b>	<b>(0,8) %</b>	0,0 %
<b>Somme à payer pour achats de placements</b>	<b>(0,4) %</b>	(0,7) %
<b>Portefeuille de placements net</b>	<b>100,0 %</b>	100,0 %

#### f) *Engagements dans des actifs privés*

L'Association a établi une pondération cible à long terme de 40 % pour les actifs privés, qui comprennent des actions, des dettes et des placements dans des actifs réels. Elle investit dans ces actifs par l'entremise de partenariats privés et de placements privés. Conformément aux ententes établies, des tranches de ce montant sont utilisées à mesure qu'elles sont requises pour les placements. Au 31 décembre 2025, l'Association avait des engagements résiduels d'un montant de 1 620,9 millions \$ (1 449,8 millions \$ en 2024). La période d'engagement future prévue couvre les six prochaines années.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 4. INVESTISSEMENT DANS SALUS GLOBAL

L'Association détient une participation de 33,3 % dans Salus Global, une entreprise contrôlée conjointement. La part de l'ACPM dans Salus Global au 31 décembre se présente comme suit :

#### Bilan au 31 décembre

	2025	2024
Total de l'actif	<b>4 049 \$</b>	3 650 \$
Total du passif	<b>1 353</b>	1 173
Avoir des actionnaires	<b>2 696</b>	2 477
	<b>4 049 \$</b>	3 650 \$

#### États des résultats et déficits Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Total des produits	<b>2 173 \$</b>	2 141 \$
Total des charges	<b>(1 954)</b>	(1 996)
Revenu net	<b>219 \$</b>	145 \$

#### État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Rentrées (sorties de fonds) :		
Activités d'exploitation	<b>603 \$</b>	35 \$
Activités d'investissement	<b>(131)</b>	(8)
Augmentation de l'encaisse	<b>472 \$</b>	27 \$

#### Investissement dans Salus Global Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
Solde d'ouverture	<b>3 812 \$</b>	3 667 \$
Part des capitaux propres du revenu net	<b>219</b>	145
Solde de clôture	<b>4 031 \$</b>	3 812 \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	7 611 \$	- \$	7 611 \$	7 611 \$	- \$	7 611 \$
Bâtiments	63 579	34 906	28 673	63 309	33 489	29 820
Améliorations apportées aux bâtiments	10 474	7 850	2 624	10 473	7 572	2 901
Frais de location reportés	6 148	3 105	3 043	5 495	2 878	2 617
Mobilier et matériel	1 446	1 123	323	1 470	1 114	356
Logiciels	124	99	25	150	109	41
Matériel informatique	530	221	309	612	356	256
	<b>89 912 \$</b>	<b>47 304 \$</b>	<b>42 608 \$</b>	<b>89 120 \$</b>	<b>45 518 \$</b>	<b>43 602 \$</b>

Durant l'exercice, des immobilisations entièrement amorties dont le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 0,3 million \$ ont été éliminées du bilan (0,2 million \$ en 2024).

### 6. FINANCEMENT

#### a) Facilité de crédit

Au cours de l'exercice, l'Association a ramené sa facilité de crédit à 80 millions \$, comparativement à 230 millions \$ en 2024. L'Association peut utiliser une marge de crédit remboursable sur demande portant intérêt au taux préférentiel de la banque ou contracter un prêt à terme fondé sur le taux CORRA (taux moyen des opérations de pension à un jour au Canada), dont l'échéance est de 30 ou de 90 jours. L'Association dispose également auprès de sa banque d'une clause d'extension lui permettant d'augmenter sa facilité de crédit de 150 millions \$ supplémentaires, si nécessaire. Cette clause d'extension de crédit n'avait pas été utilisée au 31 décembre 2025. La facilité est garantie par une convention de sûreté générale, assortie de certaines conditions, grevant l'ensemble des actifs de l'Association. Les frais d'intérêts engagés sur la marge de crédit pour la période se terminant le 31 décembre 2025 s'élevaient à 2,4 millions \$ (7,1 millions \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (85,0 millions \$ en 2024).

#### b) Prêt à terme

En 2015, La Cour du lac Dow Inc., la filiale de l'Association, a contracté un prêt à terme de 60,0 millions \$ avec une institution financière. La garantie visant le prêt à terme se compose des actifs immobiliers de la filiale de l'Association, évalués à 36,2 millions \$ dans la note 5 sur les immobilisations, et d'une garantie de 25,0 millions \$ de l'Association. Le prêt à terme est remboursable sur demande, et il est calculé sur une période d'amortissement de 25 ans. Les versements de capital se composent de 0,6 million \$ payable tous les 3 mois. Depuis le 15 août 2024, les intérêts comprennent le taux CORRA composé quotidiennement, tel qu'il est établi de temps à autre, majoré de l'ajustement du taux CORRA plus 0,6 % par année, et les intérêts payables mensuellement.

Le prêt à terme est payable sur demande sur une durée renouvelable d'un an; la plus récente modification indique que la date d'échéance du prêt est le 15 novembre 2026.

La direction ne croit pas que le volet demande du prêt à terme sera appliqué dans un proche avenir. Dans la plus récente convention de modification conclue en novembre 2024, La Cour du lac Dow Inc. a reçu un prêt supplémentaire de 1,0 million \$, lequel a été consolidé avec le prêt à terme existant. Le prêt a pour objet de contribuer au financement des dépenses en immobilisations et des améliorations apportées à l'immeuble appartenant à la filiale de l'Association. Les charges d'intérêts enregistrées pour le prêt à terme et l'ajustement de la juste valeur lié au contrat de swap de taux d'intérêt pour la période en cours s'élevaient à 1,4 million \$ (2,6 millions \$ en 2024). À la fin de l'exercice, le solde du capital à rembourser était de 35,8 millions \$ (38,2 millions \$ en 2024) et les intérêts payés d'avance étaient de néant \$ (néant \$ en 2024).

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 6. FINANCEMENT (SUITE)

#### c) Swap de taux d'intérêt

La filiale La Cour du lac Dow Inc. de l'Association a signé une entente de swap de taux d'intérêt afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt de son prêt à terme. Le tableau suivant indique les changements apportés à l'accord de swap de taux d'intérêt initial depuis son entrée en vigueur :

<u>Date de l'accord</u>	<u>Valeur notionnelle</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Date d'échéance</u>
15 nov. 2024	38 200 000 \$	2,99 %	15 nov. 2027

L'Association a conclu un contrat d'option sur swap en vertu duquel le swap de taux d'intérêt comporte une option de résiliation anticipée, au 15 novembre 2027, permettant à la contrepartie de mettre fin au contrat à cette date. Pour le contrat d'option sur swap précédent, l'option de résiliation anticipée a été exercée le 15 novembre 2024, et un nouveau contrat de swap a été conclu, dont la date de résiliation a été fixée au 15 novembre 2029.

À la fin de l'exercice, la valeur notionnelle du swap de taux d'intérêt s'établissait à 35,8 millions \$ (38,2 millions \$ en 2024) et la juste valeur atteignait 0,6 million \$ ((0,6) million \$ en 2024). Cela a entraîné un gain non réalisé sur swap de taux d'intérêt correspondant à 0,03 million \$ (perte de 1,6 million \$ en 2024).

### 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

L'information concernant les créditeurs et charges à payer de l'Association au 31 décembre se présente comme suit :

	<b>2025</b>	2024
Créditeurs	<b>45 677 \$</b>	45 602 \$
Charges à payer :		
Généralités	<b>15 503</b>	15 253
Frais juridiques	<b>15 198</b>	12 961
Indemnisation des patients	<b>121 785</b>	140 058
Remises gouvernementales	<b>–</b>	63
	<b>198 163 \$</b>	213 937 \$

### 8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE

L'Association offre un certain nombre de régimes de retraite à ses employés; ces régimes assurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite en matière d'assurance-maladie et de soins dentaires. Le régime de retraite agréé est financé au moyen de cotisations payées conjointement par l'employé et l'employeur, et les prestations versées sont prélevées sur les fonds détenus en fiducie par ce régime de retraite. Le régime de retraite non agréé est financé par une combinaison des cotisations de l'employé et de l'employeur, et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie de fonctionnement. L'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite n'est pas capitalisé et les prestations sont versées à même les flux de trésorerie liés au fonctionnement.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de financement a été effectuée le 30 juin 2025. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé, du régime de retraite non agréé et de l'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite aux fins de la comptabilité a été effectuée le 31 décembre 2025.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les composantes de l'actif/(passif) au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite se présentent comme suit :

	2025			Total	2024			Total
	Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régime de retraite agréé	Régime de retraite non agréé	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
Juste valeur des actifs des régimes	276 085 \$	8 897 \$	– \$	284 982 \$	251 637 \$	9 263 \$	– \$	260 900 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(216 487)	(48 695)	(11 884)	(277 066)	(202 848)	(46 308)	(11 081)	(260 237)
Situation de capitalisation – excédent/(déficit)	59 598 \$	(39 798) \$	(11 884) \$	7 916 \$	48 789 \$	(37 045) \$	(11 081) \$	663 \$

Les dépenses associées aux régimes de retraite, les réévaluations et les autres éléments constatés dans l'état consolidé des résultats ainsi que l'état consolidé de l'évolution des actifs nets se présentent comme suit :

#### Dépenses associées aux régimes de retraite

	2025			2024		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Coût des services actuels (partie de l'employeur)	8 796 \$	469 \$	9 265 \$	9 509 \$	329 \$	9 838 \$
Coûts de financement	(559)	521	(38)	193	375	568
Coût net périodique des prestations de retraite	8 237 \$	990 \$	9 227 \$	9 702 \$	704 \$	10 406 \$

#### Réévaluations et autres éléments

	2025			2024		
	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Rendement des actifs des régimes excluant l'intérêt	(6 584) \$	– \$	(6 584) \$	(11 879) \$	– \$	(11 879) \$
Perte/(gain) actuariel(le) sur les obligations	(1 995)	142	(1 853)	(6 291)	(670)	(6 961)
Coût des services passés	–	–	–	–	3 174	3 174
Réévaluations et autres éléments	(8 579) \$	142 \$	(8 437) \$	(18 170) \$	2 504 \$	(15 666) \$

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les actifs des régimes comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(répartition des actifs)	
Trésorerie	1,1 %	1,1 %
Revenu fixe canadien (obligations)	62,4 %	61,9 %
Titres de participation canadiens	19,5 %	19,5 %
Actions mondiales	14,6 %	14,5 %
Autres	2,4 %	3,0 %
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de l'Association et charges sociales sont les suivantes :

	2025	2024
Régimes de retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	5,00 %	4,70 %
Taux d'actualisation des charges des régimes	4,70 %	4,60 %
Inflation générale	2,00 %	2,60 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – 2023	10,00 %	10,00 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – 2024	4,50 %	4,50 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension – années suivantes	3,50 %	3,50 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes	4,70 %	4,60 %
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	5,00 %	4,70 %
Taux d'actualisation des charges des régimes	4,70 %	4,60 %
Inflation générale	2,00 %	2,60 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé	0,95 %	2,30 %
Hypothèse de taux de retraite de 100 % à <sup>1</sup>	70 ans	70 ans
Cessation d'emploi	Données liées à l'âge	Données liées à l'âge
Tables de mortalité	MI-2024-RPP (secteur public)	CPM (secteur public)

<sup>1</sup>L'âge normal de la retraite dans le cadre du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite demeure inchangé à 65 ans.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 8. AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE (SUITE)

Les informations supplémentaires concernant les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de l'Association pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Régimes de retraite		
Charge associée aux régimes	8 238 \$	9 702 \$
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	(8 579)	(18 170)
Cotisations patronales		
Normales	7 967	7 481
Cotisations salariales		
Normales	5 328	5 102
Pour services antérieurs	68	59
Transferts de la composante flexible	1 700	111
Prestations versées		
Pensionnés	8 121	7 245
Transferts forfaitaires	398	915
Autres avantages postérieurs au départ à la retraite		
Charge associée au régime	990	704
Prestations versées	329	275
Composante flexible	652	691

### 9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS

Au 31 décembre, la provision pour réclamations en suspens, calculée par les actuaires de l'Association selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, s'établissait comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Total du passif actualisé	3 916 772 \$	3 731 756 \$
<b><u>Provision pour écarts défavorables (PED)</u></b>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	860 530	831 819
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(53 395)	(41 223)
Provision nette pour écarts défavorables	<u>807 135</u>	<u>790 596</u>
<b><u>Total du passif actualisé et de la provision pour écarts défavorables</u></b>		
Montant brut, avant la prise en considération des assurances	4 777 302	4 563 575
Réduction de la volatilité attribuable aux contrats d'assurance	(53 395)	(41 223)
Recouvrement prévu au titre de l'assurance	(192 242)	(146 260)
Provision nette totale après la prise en considération des assurances	<u>4 531 665 \$</u>	<u>4 376 092 \$</u>

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

Les passifs ont été actualisés au taux de 6,0 % (6,0 % en 2024). La provision pour écarts défavorables pour 2025 comporte une marge de 175 points de base relative au taux d'actualisation et une marge de 2,5 % à 15,0 % pour la matérialisation des compensations versées aux patients, des frais de justice et d'experts ainsi que des frais d'administration, et demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent. La seule exception se trouve dans la composante « Compensations versées aux patients » relative à la région de l'Ontario, pour laquelle un pourcentage maximal de 20 % (pour tenir compte de la plus grande volatilité) s'applique aux variables en lien avec la matérialisation des réclamations. Pour ce qui est de la composante « Coût des compensations versées aux patients », la provision nette pour écarts défavorables en lien avec la matérialisation des coûts tient compte de l'incidence des contrats d'assurance sur les estimations des compensations versées aux patients. Bien qu'il n'existe pas de marché actif pour la négociation de ces passifs, leur valeur actualisée, incluant la provision pour écarts défavorables, est considérée comme un indicateur de la juste valeur.

Le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actuelle de la provision pour réclamations en suspens a une incidence importante sur ladite provision à la fin de l'exercice. Une baisse de cent points de base du taux d'actualisation se traduirait par une hausse de la provision d'environ 303,0 millions \$ (294,0 millions \$ en 2024), alors qu'à l'inverse, une hausse de cent points de base se traduirait par une baisse de la provision d'environ 270,0 millions \$ (261,4 millions \$ en 2024).

Dans l'évaluation de la provision pour réclamations en suspens, on trouve une estimation des paiements requis pour régler toutes les réclamations découlant d'événements médico-légaux qui se sont produits avant la fin de l'exercice. Une hausse ou une baisse de 10 % de l'estimation des paiements totaux requis pour régler toutes les réclamations aurait eu pour effet de faire augmenter ou diminuer la provision d'environ 491,0 millions \$ (472,0 millions \$ en 2024), en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Au cours de l'année, la provision pour réclamations en suspens a évolué comme suit :

	2025	2024
Paiement de réclamations relatives à des événements survenus au cours d'exercices précédents	(625 058) \$	(565 697) \$
Réévaluation de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours d'exercices précédents	420 772	436 588
Évolution de la provision pour réclamations en suspens relative à des événements survenus au cours de l'exercice écoulé	605 496	533 533
Réduction totale attribuable aux contrats d'assurance	(245 637)	(187 482)
Augmentation nette au cours de l'exercice	155 573	216 942
Provision pour réclamations en suspens au début de l'exercice	4 376 092	4 159 150
Provision pour réclamations en suspens, montant brut avant la prise en considération des assurances	4 777 302	4 563 574
Provision pour réclamations en suspens à la fin de l'exercice, déduction faite des assurances	4 531 665 \$	4 376 092 \$

#### *Programme d'assurance*

En 2016, dans le but de réduire la volatilité inhérente à la composante « Compensations versées aux patients » de la provision pour réclamations en suspens, l'Association a mis en place un programme d'assurance pour s'attaquer à la question des compensations versées aux patients dans les cas antérieurs au 31 décembre 2015, sous réserve des limites de la police d'assurance. Chaque année depuis 2016, l'Association a acheté des polices d'assurance pour couvrir la compensation versée aux patients en raison d'événements survenus lors des années civiles 2016 à 2025, sous réserve des limites desdites polices.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. PROVISION POUR RÉCLAMATIONS EN SUSPENS (SUITE)

Plusieurs contrats achetés par l'Association couvrent les cas survenus entre 1976 et 2015 si le total des compensations versées aux patients atteint un niveau prédéterminé (« point d'attache »). À la fin de 2025, on estime que le total des compensations prévues versées aux patients pour ces années est supérieur au point d'attache. Par conséquent, sous réserve des modalités des contrats, on estime que ces contrats d'assurance pourraient entraîner des recouvrements futurs prévus s'élevant à 192,2 \$ millions (146,3 millions \$ en 2024).

En 2023, on a procédé à la commutation des polices d'assurance liées aux années d'occurrence de 2016 à 2020. En vertu des contrats d'assurance, le solde du compte des fonds retenus pour la période de 2016 à 2020 a été partagé à parts égales avec les assureurs conformément à l'entente sous-jacente. La commutation a été entièrement réalisée en 2024, et aucun ajustement de commutation supplémentaire lié au contrat prospectif couvrant la période de 2016 à 2020 n'a été nécessaire en 2025.

Les primes passées en charges en 2025 au titre des polices d'assurance totalisaient 25,4 millions \$ (22,8 millions \$ en 2024) et comprenaient une prime de dépôt payée de 6,4 millions \$ (5,6 millions \$ en 2024), ainsi que des retenues de fonds totalisant 19,0 millions \$ (17,2 millions \$ en 2024). La prime attribuée au titre du compte des fonds retenus va croître selon un taux d'intérêt annuel de 5,5 %, et ce, jusqu'à ce qu'elle soit payée conformément aux modalités des polices.

Conformément à l'entente sous-jacente, le solde de la retenue de fonds au titre de la commutation des polices d'assurance pour les années de survénance 2021 à 2025 sera partagé à parts égales avec les assureurs. Au 31 décembre 2025, la somme de 67,6 millions \$ (52,1 millions \$ en 2024) est incluse dans les fonds pour les années de survénance 2021 à 2025.

L'acquisition de ces polices d'assurance pose un risque de crédit pour l'Association. Le risque de crédit représente le risque que l'assureur manque à ses obligations en vertu des polices d'assurance acquises. L'Association limite son exposition au risque de crédit en traitant avec des compagnies d'assurance possédant une cote A+ ou A de l'agence AM Best. AM Best accorde uniquement une telle cote aux compagnies qui, à son avis, présentent une capacité hors norme (excellente à supérieure) de s'acquitter de leurs obligations permanentes en matière d'assurance.

La distribution des cotes et des assureurs se présentait comme suit :

Cote AM Best	2025		2024	
	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur	Nombre d'assureurs	Passif éventuel maximal de l'assureur
A+ Supérieure	9	825 500 \$	9	739 500 \$
A Excellente	3	78 500	3	78 500
		<u>904 000 \$</u>		<u>818 000 \$</u>

### 10. COTISATIONS

L'Association a adopté des politiques d'établissement des cotisations afin de s'assurer que ses activités sont entièrement capitalisées et de prélever suffisamment de cotisations annuelles auprès des membres pour couvrir les passifs actualisés liés aux événements qu'elle prévoit engager au cours du même exercice. L'Association a recours à des hypothèses et à des calculs actuariels pour déterminer les coûts des événements de l'année de survénance que représentent les décaissements futurs prévus. Les exigences des coûts de l'année de survénance sont ajustées à la hausse ou à la baisse de façon à amortir les nouveaux coûts et à tenir compte du résultat des placements des exercices antérieurs, en vue d'établir le montant net des cotisations demandées aux membres. Le montant net des cotisations est constaté à titre de produit de l'exercice.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 10. COTISATIONS (SUITE)

Le produit des cotisations se répartit comme suit entre les régions :

	2025	2024
Ontario	341 955 \$	331 046 \$
Québec	10 207	5 151
Colombie-Britannique et Alberta	157 484	152 705
Saskatchewan, Manitoba, provinces de l'Atlantique et territoires	22 736	11 587
<b>Total des cotisations</b>	<b>532 382 \$</b>	<b>500 489 \$</b>

### 11. PRODUITS DES PLACEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les produits des placements du portefeuille sont calculés à partir des sources suivantes :

	2025	2024
Produits des placements, évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	102 372 \$	101 812 \$
Produits de dividendes	—	5 889
Gains nets réalisés <sup>1</sup>	108 610	227 401
Variation des gains non réalisés	18 527	123 914
Autres produits	15 011	13 441
Retenues d'impôts	(96)	(873)
	<b>244 424</b>	<b>471 584</b>
Produits des placements, évalués au coût amorti		
Produits d'intérêts	110 772	101 633
Produits de dividendes	37 813	16 124
Gains nets réalisés	177 243	173 876
Charges de dépréciation	(57 125)	(55 278)
Reprise de dépréciation	1 082	9 522
Autres produits	3 665	4 548
Retenues d'impôts	(6 898)	(9 342)
	<b>266 552</b>	<b>241 083</b>
<b>Total des produits de placement du portefeuille</b>	<b>510 976 \$</b>	<b>712 667 \$</b>

<sup>1</sup>Déduction faite de certaines primes de rendement.

### 12. FRAIS LIÉS AUX PLACEMENTS

Les frais liés aux placements incluent les éléments suivants :

	2025	2024
Frais de gestion de placements <sup>1</sup>	90 355 \$	92 906 \$
Frais de gestion interne	7 956	8 625
Autres frais liés aux placements	10 103	21 974
Frais d'intérêt et frais d'acceptation <sup>2</sup>	2 403	7 097
	<b>110 817 \$</b>	<b>130 602 \$</b>

<sup>1</sup>Comprend les primes de rendement connues et les intérêts reportés payés.

<sup>2</sup>Coûts de financement de la marge de crédit.

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

### 13. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Association soit incapable de générer suffisamment de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus. L'Association est exposée au risque de liquidité en raison de sa responsabilité de payer les appels de capital (voir la note 3) en temps opportun pour financer ses engagements de placement en cours, ainsi que des décaissements quotidiens à effectuer pour fournir une protection aux membres. Les créiteurs et charges à payer ont des échéances contractuelles respectant les modalités commerciales habituelles de 30 jours, alors que la marge de crédit est payable sur demande. La provision pour réclamations futures n'a pas d'échéance contractuelle et le moment du règlement dépendra des résultats réels des réclamations à l'avenir.

La principale source de liquidité de l'Association est la perception des cotisations auprès des membres actifs. L'Association établit ses besoins de trésorerie au moyen de prévisions à court terme afin de déterminer si les revenus tirés des cotisations perçues lui permettront d'acquitter les décaissements prévus. En outre, l'Association réduit le risque de liquidité en détenant des actifs productifs de revenus et en limitant ses placements dans des catégories d'actifs non liquides.

L'Association gère ses besoins en flux de trésorerie de fonctionnement courants en utilisant les cotisations de l'année en cours de réception. Tout excédent de trésorerie est transféré aux investissements de portefeuille. Dans le cas où les entrées de trésorerie issues des cotisations ne suffisent pas à couvrir les sorties de trésorerie courantes, les fonds sont tirés de la marge de crédit ou des placements du portefeuille.

### 14. GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

La gestion de la propriété pour l'exercice comprend des charges de 4,8 millions \$ (4,7 millions \$ en 2024), déduction faite des produits de 3,8 millions \$ (3,4 millions \$ en 2024) provenant de tiers non liés.

### 15. ÉVENTUALITÉS

L'Association peut être partie, de temps à autre, à des différends et à des poursuites dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que la responsabilité éventuelle découlant de ces questions, le cas échéant, n'aura aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.

### 16. DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.